



Les animaux, faire de sa passion son métier !

FICHE DE PRESENTATION BAC PROFESSIONNEL TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ANIMALERIE

Le métier de vendeur en animalerie consiste à conseiller les clients et à leur vendre des animaux de compagnie, ainsi que l'ensemble des produits et accessoires qui concourent à leur bien-être. Une grande partie du temps du vendeur en animalerie est consacrée à l'entretien des lieux d'exposition (cages, aquariums, terrariums...), le soin et la nourriture des animaux. Il s'agit aussi d'approvisionner les rayons, d'animer l'espace de vente et de prendre part à des événements commerciaux.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Pour entrer en classe de 2^{ème} Bac Professionnel TCV en Animalerie, l'élève doit remplir les conditions suivantes :

- ☛ Avoir terminé son cycle de collège (fin de 3^{ème}) ou se réorienter après une classe de 2^{ème} ;
- ☛ Etre passionné par l'univers des animaux ;
- ☛ Retourner le dossier de demande d'inscription complet à l'établissement dans le délai voulu.

QUALITES ATTENDUES :

Pour entrer en classe de 2^{ème} Bac Professionnel TCV en Animalerie, l'élève doit développer les qualités suivantes :

- ☛ Aimer travailler au contact des animaux, ne pas craindre de les manipuler, être attentif à leur bien-être ;
- ☛ Avoir le sens du commerce, un bon relationnel, une bonne présentation physique et vestimentaire, être avenant et souriant, être positif et savoir communiquer ;
- ☛ Etre capable d'initiative et d'autonomie, être polyvalent et savoir s'adapter, savoir travailler en équipe, être curieux, avoir le goût de l'effort et du travail.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Merci de noter que seulement 16 places sont disponibles en classe de seconde. Pour entrer en classe de 2^{ème} Bac Professionnel TCV en Animalerie, l'élève et ses parents doivent :

- ☛ Retirer un dossier de demande d'inscription en le téléchargeant sur le site Internet ou en le demandant au secrétariat de l'établissement ;

- ☛ Retourner le dossier de demande d'inscription complété au secrétariat de l'établissement.
- ☛ A réception du dossier de demande d'inscription, un rendez-vous vous sera donné (élève et parents) pour rencontrer le chef d'établissement.

DESCRIPTIF DU CURSUS DE FORMATION :

- ☛ Le Bac professionnel TCV en Animalerie s'inscrit dans un cursus de trois années, de la seconde à la terminale ;
- ☛ Au cours des trois années de formation, les élèves recevront une solide formation générale (Français, Mathématiques, SVT...), ainsi que des enseignements professionnels rigoureux (zootechnie, techniques et gestion commerciales, droit et législation...) ;
- ☛ Un plateau technique constitué d'une animalerie pédagogique au sein de l'établissement permettra aux élèves d'apprendre les gestes professionnels ;
- ☛ Le cursus comprendra 20 semaines de stage en milieu professionnel (essentiellement en animalerie ou dans les rayons animaliers des jardineries) ;
- ☛ Les enseignements professionnels seront complétés par des mini-stages collectifs chez des éleveurs (chats, chiens) et par l'intervention de spécialistes extérieurs (gérants d'animaleries, vétérinaires...) ;
- ☛ Pendant le cursus, les élèves prépareront et passeront le CCAD (certificat de capacité des animaux de compagnie d'espèces domestiques) et le SST (certificat de sauveteur secourisme du travail) ;
- ☛ Enfin le Baccalauréat Professionnel TCV en Animalerie s'obtiendra en combinant les épreuves terminales (50 %) et les résultats au contrôle continu (50 %) ;

DETAILS CONCERNANT LES STAGES :

Les stages (périodes de formation en milieu professionnel) s'étendront sur 20 semaines, sur l'ensemble du cursus, dont trois semaines prises sur les vacances scolaires ; ils seront obligatoires et se déroulent de la manière suivante :

En Seconde	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 périodes de 3 semaines soit 6 semaines de stage au total ▪ Les 2 périodes se feront obligatoirement en surface de vente comportant un rayon avec animaux vivants
En Première	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 périodes de 3 semaines et 1 période de 2 semaines soit 8 semaines au total ▪ Les 2 périodes de 3 semaines se feront obligatoirement en surface de vente comportant un rayon avec animaux vivants ▪ La période de 2 semaines se fera obligatoirement dans une structure animalière hors animalerie (réserve ou zoo, refuge, élevage, vétérinaire...)
En Terminale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 périodes de 3 semaines soit 6 semaines de stage au total ▪ Les 2 périodes se feront obligatoirement en surface de vente comportant un rayon avec animaux vivants



LES + DE L'INSTITUT MARIE SAGNIER :

- ☛ Le Bac professionnel TCV Animalerie de l'Institut Marie Sagnier est le seul en formation scolaire du département de l'Hérault ;
- ☛ La promotion à l'entrée en seconde est de 16 élèves et les travaux pratiques se feront par groupes de 8 élèves maximum ;
- ☛ L'animalerie pédagogique est récente et fonctionnelle avec quatre espaces : oiseaux, poissons, rongeurs et reptiles ;
- ☛ Chaque élève bénéficiera d'un accompagnement individualisé réalisé par les enseignants sous forme de tutorat ;
- ☛ La formation se fera de manière dynamique en raison des nombreuses périodes de stage en entreprises, des visites pédagogiques et des interventions d'experts extérieurs ;
- ☛ Le cadre des études est agréable avec la possibilité d'adhérer au foyer des élèves (« le café des étudiants »), et de participer à de nombreux projets.

LA POURSUITE D'ETUDES :

Les élèves titulaires du Bac Professionnel de Technicien Conseil vente en Animalerie pourront poursuivre des études supérieures :

- ☛ Naturellement dans la filière des animaux de compagnie, en BTSA Technico-commercial option animaux d'élevage et de compagnie ;
- ☛ Plus largement, tous les BTS et BTSA du secteur du commerce comme le BTS Technico-commercial ;
- ☛ Il est possible encore d'intégrer toute formation supérieure en lien avec les animaux comme le BTSA conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin (CGESCF), ou en lien avec les espèces sauvage comme le BTSA gestion et protection de la nature (GPN) ;
- ☛ Des formations complémentaires peuvent aussi être suivi pour être toiletteur ou assistant vétérinaire.

LES DEBOUCHES :

- ☛ Vendeur(euse) spécialisé(e) en animalerie
- ☛ Chef de rayon d'un espace de vente animalerie
- ☛ Gérant d'une animalerie

**POUR CONTACTER
L'INSTITUT MARIE SAGNIER**

**2 avenue de la Piscine
34800 Clermont l'Hérault**

Tél : 04.67.96.02.67

Mail : clermont-herault@cneap.fr



RESSOURCES :

- <https://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Formation/Formations/Lycees/bac-pro-technicien-conseil-vente-en-animalerie>
- https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/2nde-pro/cv/2nde-pro-cv-ref052019.pdf
- <https://www.cidj.com/metiers/vendeur-vendeuse-en-animalerie>
- <https://www.studyrama.com/formations/fiches-metiers/metiers-animaliers/vendeur-en-animalerie-1450>



Les animaux, faire de sa passion son métier !



Etablissement privé sous contrat avec l'Etat

